

Conseil d'administration n°54 du 4 avril 2025

Procès-verbal

Présents :

Ville de Toulouse :

Madame Nicole Yardeni, Présidente de l'isdatt, Adjointe au Maire
Madame Agathe Roby, Conseillère municipale
Monsieur Samir Hajje
Madame Nina Ochoa
Monsieur Pierre Esplugas-Labatut, Adjoint au Maire

État :

Monsieur Michel Roussel, Directeur régional des Affaires culturelles
Monsieur Frédéric Bourdin, Directeur adjoint délégué

Collège des personnels enseignants :

Monsieur Hervé Ambal
Monsieur Olivier Huz
Monsieur Thierry Vosdey
Madame Christine Sibrant

Collège des personnels non-enseignants :

Monsieur Xavier Saint-Criq

Collège des étudiants :

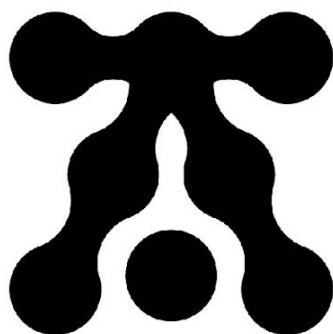
Madame Amélie Papin (suppléante)

Invités :

Monsieur Alain Combres, Directeur général par intérim et Directeur de projet
Madame Jeanne Falzon, Directrice administrative et financière
Monsieur Philippe Fermanel, Administrateur de l'Etat - DGFIP31
Monsieur David Mozziconacci, Directeur des études art/design/design graphique
Madame Karina Cobo Dorado, coordonnatrice du département musique
Madame Sophie Barousse, gestion des affaires générales, rédactrice du procès-verbal.
Madame Marion Muzac, Directrice des études danse
Madame Séléna Gil, secrétaire de gestion comptable

Excusés :

Monsieur Francis Grass a donné pouvoir à Monsieur Pierre Esplugas-Labatut,
Monsieur Jean-Paul Bouche a donné pouvoir à Madame Nicole Yardeni
Monsieur Maxime Boyer a donné pouvoir à Monsieur Samir Hajje
Monsieur Gérard André a donné pouvoir à Madame Nina Ochoa
Madame Marie-Béatrice Angele, Conseillère aux arts plastiques a donné pouvoir à Monsieur Frédéric Boudin
Monsieur Emmanuel Pidoux, Conseiller musique a donné pouvoir à Monsieur Michel Roussel
Monsieur Serge Provost a donné pouvoir à Madame Christine Sibrant
Monsieur Yannick Callier a donné pouvoir à Monsieur Xavier Saint-Criq
Madame Salomé Ansel, représentante du collège des étudiants
Monsieur Alexandre Durand, Directeur général Culture - Ville et métropole de Toulouse
Madame Laure de Mazerat, Directrice des Ressources de la Culture - Ville et Métropole de Toulouse



Madame la présidente du Conseil d'administration ouvre la séance à 14h30.

- **Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2025**

Un rectificatif est fait concernant la mention de Madame Christine Sibran dans la liste des administrateurs excusés car elle était bien présente.

Le Conseil d'administration décide, après en avoir délibéré :

APPROUVE le procès-verbal à l'unanimité.

- **Approbation du Compte financier unique provisoire**

Alain Combres et Jeanne Falzon font la présentation du CFU.

Madame Yardeni qui ne peut pas prendre part au vote sort de la salle et Monsieur Michel Roussel préside le vote.

Le Conseil d'administration décide, après en avoir délibéré :

DONNE ACTE à la Présidente de la présentation faite du compte financier unique 2024 de l'isdaT, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		200 364,20		91 303,59
Opérations de l'exercice	6 706 889,58	7 087 547,36	81 720,08	141 173,78
TOTAUX	6 706 889,58	7 287 911,56	81 720,08	232 477,37
Résultats de clôture		581 021,98		150 757,29
Restes à réaliser	96 325,38		13 182,45	
TOTAUX CUMULES	6 803 214,96	7 287 911,56	94 902,53	232 477,37
RESULTATS		484 696,60		137 574,84

LIBELLE	ENSEMBLE (Fct + Inv)	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		291 667,79
Opérations de l'exercice	6 788 609,66	7 228 721,14
TOTAUX	6 788 609,66	7 520 388,93
Résultats de clôture		731 779,27
Restes à réaliser	109 507,83	
TOTAUX CUMULES	6 898 117,49	7 520 388,93
RESULTATS		622 271,44

:

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

DONNE pouvoir à Mme la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 20 (Madame la Présidente ne participe pas au vote)

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 1

- **Affectation au budget primitif 2025 du résultat constaté au compte financier unique 2024**

Madame Yardeni ne prend pas part au vote et Monsieur Michel Roussel préside le vote.

Le Conseil d'administration décide, après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'affecter au budget primitif 2025 le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	/
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	/
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	581 021,98 €
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	/

Nombre de votants : 20 (Madame la Présidente ne participe pas au vote)

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 1

- **Adoption du Budget primitif 2025**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2025 tel que présenté.

Nombre de votants : 21

Pour : 16

Contre : 5

Abstention : 0

- **Demande de participation de fonctionnement 2025 à la Mairie de Toulouse**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

HABILITE madame la Présidente à solliciter le soutien de la Ville de Toulouse à l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse par l'octroi d'une participation de base d'un montant de 2.809.244 € (deux millions huit cent neuf mille deux cent quarante-quatre euros) pour l'exercice 2025 ;

HABILITE madame la Présidente à solliciter le soutien de la Ville de Toulouse à l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse par l'octroi d'une participation complémentaire d'un montant a minima de 1.404.622 € (un million quatre cent quatre mille six cent vingt-deux euros), pour l'exercice 2025 ;

DIT que la recette résultant de cette décision sera portée à l'article 74748 du budget primitif 2025.

Nombre de votants : 20 (Madame Roby ne participe pas au vote)

Pour : 18

Contre : 2

Abstention : 0

- **Demande de participation de fonctionnement 2025 à Toulouse Métropole**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

HABILITE madame la Présidente à solliciter le soutien de la Métropole de Toulouse à l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse par l'octroi d'une participation de base d'un montant de 48.000 € (quarante-huit mille euros) pour l'exercice 2025 ;

HABILITE madame la Présidente à solliciter le soutien de la Métropole de Toulouse à l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse par l'octroi d'une participation complémentaire d'un montant a minima de 24.000 € (vingt-quatre mille euros) pour l'exercice 2025 ;

DIT que la recette résultant de cette décision sera portée à l'article 74748 du budget primitif 2025.

Nombre de votants : 20 (Madame Roby ne participe pas au vote)

Pour : 18

Contre : 2

Abstention : 0

- **Demande de contributions au fonctionnement 2025 à l'État - DRAC Occitanie**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

HABILITE madame la Présidente à solliciter le soutien de l'État – Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie, à l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse par l'octroi d'une avance sur la participation d'un montant total de 894.907 € (huit cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent sept euros), pour l'exercice 2025, dont :

- 309.268,00 € : avance sur les crédits 2025 pour le fonctionnement arts plastiques,
- 224.465,00 € : avance sur les crédits 2025 pour le diplôme national supérieur de musicien,
- 361.174,00 € : avance sur les crédits 2025 pour le fonctionnement des départements musique et danse ;

HABILITE madame la Présidente à solliciter auprès de l'État (Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie) une participation

complémentaire pour l'exercice 2025 d'un montant a minima de 631.263 € (six cent trente-et-un mille deux cent soixante-trois euros), dont :

- 19 595,00 € : 2^e acompte sur les crédits 2025 pour le fonctionnement arts plastiques,
- 140 291,00 € : 2^e acompte sur les crédits 2025 pour le diplôme national supérieur de musicien,
- 225.734,00 € : 2^e acompte sur les crédits 2025 pour le fonctionnement des départements musique et danse,
- 48.250,00 € : aide à l'organisation de l'examen d'aptitude technique danse 2025,
- 19 500,00 € : crédits Recherche 2025,
- 173 700,00 € : crédits complémentaires 2025,
- 1 268,00 € : aide à lutte contre VHSS
- 2 925,00 € : mesures santé étudiants ;

AUTORISE madame la Présidente à signer la convention financière correspondante et tout document relatif à ce sujet ;

DIT que la recette résultant de cette décision sera portée à l'article 74718 du budget primitif 2025.

Nombre de votants : 20 (Madame Roby ne participe pas au vote)

Pour : 16

Contre : 4

Abstention : 0

- **DRAC Occitanie pour le financement de l'adhésion 2025 à la COMUE « Université de Toulouse » (ex université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées)**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

HABILITE madame la Présidente à solliciter auprès de l'État (Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie) l'octroi d'une subvention d'un montant de 19.500,00 euros au titre du régime d'aide « appui à la structuration de l'enseignement supérieur (ex-mesure « COMUE ») pour le financement de l'adhésion 2025 de l'isdaT en tant qu'établissement partenaire, à la COMUE « Université de Toulouse » (ex université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées);

DIT que la recette résultant de cette décision sera portée à l'article 74718 du budget primitif 2025.

Nombre de votants : 19 (Madame Roby et Madame Ochoa ne participent pas au vote)

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

- **Modification des tarifs des frais d'inscription pour l'année 2025-2026**
Autorisation de recourir à une ligne de trésorerie, si nécessaire

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les tarifs applicables à l'ensemble des inscriptions à l'isdaT selon les montants indiqués ci-dessus à compter de l'année universitaire 2024-25 ;

DIT que les recettes résultant de cette décision seront inscrites à l'article 70688 du budget 2025 et des exercices suivants.

Nombre de votants : 21

Pour : 14

Contre : 7

Abstention : 0

- **Autorisation de recourir à une ligne de trésorerie – exercice budgétaire 2025**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

AUTORISE madame la Présidente, par délégation et pour l'année civile 2025, à recourir, si nécessaire, à une ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 900.000 € (neuf cent mille euros) ;

PREND NOTE qu'il sera informé de la mise en œuvre de cette délégation, le cas échéant, lors de la réunion du conseil d'administration suivant cette mise en œuvre.

Nombre de votants : 21

Pour : 1

Contre : 0

Abstention : 0

- **Ajustement des provisions pour risques et charges - budget primitif 2025**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DECIDE de réévaluer et ajuster les provisions pour risques et charges, en les constituant à hauteur de 300.000,00 € pour l'exercice 2025 ;

DECIDE d'inscrire ces provisions pour risques et charges au budget primitif 2025.

Nombre de votants : 19 (Monsieur Esplugas + pouvoir sont sortis)

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 1